REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 7 mai 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

Moustique tigre: la lutte contre cet insecte exotique des espaces habités se poursuit

L'arrivée de la belle saison annonce la reprise des mesures ciblant le moustique tigre. Ces actions sont cruciales pour ralentir la progression de ce moustique exotique lié aux espaces habités. L'objectif: limiter la gêne pour la population et les risques sanitaires. De nouveaux réflexes sont donc de mise: suppression des petites accumulations d'eau artificielles, traitement des canalisations avec un anti-larve biologique, mais aussi vigilance à l'égard de symptômes grippaux au retour de voyages. Les mesures de lutte sur le terrain sont activement mises en œuvre par les autorités cantonales et communales, mais l'implication des particuliers est essentielle: dans 80% des cas, le moustique tigre se réfugie dans des espaces privés.

Les cantons romands se mobilisent contre le moustique tigre. Ainsi, Genève poursuit son action contre cet insecte exotique envahissant. Apparu pour la première fois dans le canton en 2019, celui-ci était signalé en 2025 dans pas moins de 31 communes, occupant une surface urbanisée de plus de 48 km^2. Même si son rythme de progression a légèrement ralenti l'an dernier, la colonisation complète des zones urbaines du canton semble inéluctable.

Le domaine public systématiquement traité avec un produit biologique

Face à cette cohabitation forcée, les autorités genevoises mettent en œuvre un dispositif de lutte ciblant les points faibles de ce moustique pas comme les autres. En effet, contrairement à ses cousins indigènes, le moustique tigre fuit les sites naturels et dépend de la présence de petites accumulations d'eau stagnantes dans les espaces construits. Les communes concernées ont ainsi procédé à la neutralisation biologique de 30 000 grilles d'évacuation situées sur le domaine public durant la saison 2025. Cet effort important se poursuivra cette année… mais à lui seul, il sera insuffisant.

Espaces privés: les refuges du moustique tigre

On estime que les refuges du moustique tigre se trouvent à 80% dans des espaces privés: terrasses, jardins, etc. Dès lors, seule une mobilisation forte des particuliers sur ces espaces peut faire la différence, avec les bons gestes suivants:

- éviter toute petite accumulation d'eau artificielle autour de chez soi: vider les fonds d'arrosoirs, remplir de sable les soucoupes des plantes, retirer du jardin les bâches, jouets, pneus soumis à la pluie, etc.;

- traiter entre mai et septembre les canalisations stagnantes au moyen d'un anti-larve biologique BTI, notamment les formules en granulés disponibles à la vente en ligne ou dans les jardineries. Ne jamais utiliser d'insecticides (sprays, etc.), nocifs et contreproductifs;

- ne pas se tromper d'ennemis et préserver les plans d'eau et milieux naturels. Boudés par les moustiques tigres, ils hébergent leurs prédateurs, qui les repoussent.

Ces actions complémentaires, qui impliquent l'intégration par la population de nouveaux réflexes, sont importantes pour agir sur les densités de moustiques tigres et réduire les désagréments.

Une vigilance accrue pour un nouveau risque sanitaire

Se distinguant des espèces indigènes, le moustique tigre pique silencieusement de jour, de manière très insistante et répétée, ce qui en fait une nuisance majeure là où il est installé. De plus, ce moustique peut transmettre des maladies exotiques comme la dengue, le chikungunya ou le zika lorsqu'il pique une personne infectée de retour de voyage, puis une autre personne. Il est donc essentiel de prendre des précautions lors d'un voyage dans un pays touché par ces maladies:

- pendant le voyage: se protéger contre les piqûres de moustique (vêtements couvrants, répulsifs, moustiquaire);

- après le voyage: continuer à se protéger activement contre les piqûres de moustique pendant 14 jours après le retour de voyage afin de réduire le risque de transmission locale;

- consulter un médecin en cas de symptômes tels que fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête ou éruptions cutanées, en signalant le voyage.

En savoir plus sur produit BTI adapté, bons gestes, carte de présence, consulter la page www.ge.ch/moustique-tigre.

Pour en savoir plus:

- *Mme Sophie Komaromi, responsable espèces exotiques envahissantes, DT, sophie.komaromi@etat.ge.ch, T. 022 388 55 32.*
- *Mme Catharina Habsburg-Lothringen, responsable de la communication, OCS, DSM, catharina.habsburg@etat.ge.ch T. 022 327 96 27.*